



Commune de Moirans-en-Montagne (Département du Jura)

Délibération du Conseil Municipal

Séance du 9 mai 2023

N° 2023 / 034

L'an deux mille vingt-trois, le 9 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de MOIRANS-EN-MONTAGNE étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale le 2 mai 2023, sous la présidence de M. Grégoire LONG, Maire.

Etaient présents : Roseline BONDIVENNE, Benoit COLIN, Alain PITON, Grégoire LONG, Emmanuel ANGONIN, Eddy LUSSIANA, Rachel BOURGEOIS, Sophie CAPELLI, Laurence MAS, Bahadir GUZEL, Marie-Christine MOREL, Lauriane DAVID, David GEAY, Serge LACROIX, Jean-Michel PEUGET, Pierre GRANDCLEMENT, Didier BERREZ

Excusées : Sandrine NICOD pouvoir à Sophie CAPELLI ; Nathalie SAULNIER pouvoir à Lauriane DAVID

Le secrétariat a été assuré par : Bahadir GUZEL

Nombre de Membres en exercice : 19	Votes pour : 17
Nombre de Membres présents : 17	Votes contre : 2
Nombre de suffrages exprimés : 19	Abstention : 0

Objet : Projet d'installation d'une turbine-pompe sur la concession hydroélectrique de Saut-Mortier – Avis de la commune

- Vu l'article R.122-7 du Code de l'Environnement ;

M. le Maire fait part du courrier de M. le Préfet du Jura réceptionné le 13 mars 2023 concernant la consultation des communes sur le projet d'installation d'une turbine-pompe à proximité du barrage du Saut-Mortier, actuellement exploité par EDF, en particulier, sur les enjeux environnementaux d'un tel projet.

Après avoir présenté le résumé non technique de l'étude d'impact mise à disposition dans le dossier, M. le Maire propose d'émettre un avis favorable à ce projet pour les raisons suivantes :

- La commune partage les enjeux à la fois environnementaux et touristiques identifiés dans le cadre de ce projet ;
- Les incidences du projet comme les mesures d'évitement, de réduction et de compensation sont largement présentées par les auteurs de ce rapport et n'appellent aucune remarque particulière ;

DECIDE

- **D'EMETTRE** un avis favorable au projet d'installation d'une turbine-pompe sur la concession hydroélectrique de Saut-Mortier par l'entreprise EDF.
- **DE CHARGER** M. le Maire de transmettre cet avis à M. le Préfet du Jura

Pour extrait certifié conforme,
Le secrétaire de séance

Fait et délibéré.....

Le Maire
Grégoire LONG

